

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

LIONVIE ATOUT PEP par transfert

Assuré par la société Predica sise 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, <https://www.predica.com/priips/lcl>. Predica est membre du groupe Crédit Agricole Assurances.

Appelez le 09 69 36 30 30 pour de plus amples informations ou contactez votre conseiller si vous êtes déjà client de LCL.

Predica est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Date de révision du document d'information clés : 28/11/2024.

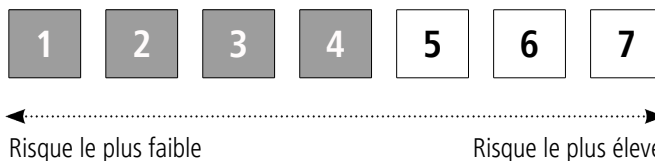
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Ce produit est un contrat d'assurance-vie Multisupports de groupe à adhésion facultative exclusivement, libellé en euros et en unités de compte.
Durée	La durée initiale de l'adhésion est de 8 ans. Au terme, celle-ci sera prorogée tacitement d'année en année. L'adhésion prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'adhérent. L'assureur ne peut résilier l'adhésion avant le terme.
Objectifs	Ce produit vous permet de constituer un capital par des versements, dans l'objectif de le valoriser, de préparer votre retraite ou de transmettre votre capital en cas de décès à des bénéficiaires désignés. Les versements peuvent être répartis selon différentes options d'investissement ci-dessous définies : <ul style="list-style-type: none"> • Le support en euros, géré par l'assureur, est investi principalement sur des actifs obligataires. Le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes investies nettes de frais. Ce produit vous permet de constituer un capital par des versements, dans l'objectif de le valoriser, de préparer votre retraite ou de transmettre votre capital en cas de décès à des bénéficiaires désignés. • Les supports en unités de compte sont représentatifs d'actifs financiers (part d'organismes de placement collectifs (OPC)), dont le rendement dépend de la fluctuation des marchés financiers. Le montant transféré est investi après déduction des frais sur versement, à 70 % sur le support Euro, et à 30 % sur le support en unités de compte que vous avez choisi. Tous vos versements ultérieurs, après déduction des frais sur versement, seront automatiquement investis sur le support Euro. L'arbitrage à partir du support en euros vers l'un des supports en unités de compte n'est pas autorisé, sauf un arbitrage, annuel, des intérêts nets générés par le capital investi après attribution de la participation sur le support euro vers un support en unités de compte de votre choix. Chaque option d'investissement fait l'objet d'informations spécifiques accessibles sur le site https://www.predica.com/priips/lcl .
Investisseurs de détail visés	Le type d'investisseur auprès duquel ce contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction des options d'investissement qu'il choisit. Les Documents d'Information Clés à chaque option d'investissement sont disponibles sur https://www.predica.com/priips/lcl .
Assurances avantages et coûts	Les garanties du contrat sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • En cas de vie de l'adhérent au terme de l'adhésion : versement d'un capital ou d'une rente à l'adhérent . Le capital versé au terme ou en cas de rachat du contrat à partir de 8 ans, dans le cadre fiscal du PEP, ne pourra être inférieur aux versements nets de frais (déduction faite de la part de capital incluse dans les éventuels rachats partiels) effectués depuis la date d'ouverture du PEP. • En cas de décès de l'adhérent : versement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), d'un capital ou d'une rente déterminée selon les conditions et barèmes en vigueur chez Predica au jour de la mise en place de la rente. Le capital versé en cas de décès, sera au moins égal à la plus élevée des deux sommes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Cumul des versements effectués depuis la date d'ouverture du PEP hors frais sur versement, et après déduction de la part de capital incluse dans les éventuels rachats partiels, - Cumul des montants investis sur le contrat depuis la date de transfert du PEP hors frais sur versement et après déduction de la part de capital incluse dans les éventuels rachats partiels (garantie complémentaire en cas de décès). Le coût de la garantie complémentaire en cas de décès est inclus dans les frais de gestion prélevés chaque trimestre. Le coût de cette garantie n'est pas inclus dans la section « Que va me coûter cet investissement ? ». Le montant de la cotisation dépend notamment de l'âge de l'assuré et du capital sous risque.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 8 ans.

► L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le risque, ainsi que les perspectives de rendement de votre contrat dépendent des options d'investissement choisies. Les niveaux de risque vont de 1 à 4 sur l'indicateur ci-dessus, 1 la classe de risque la plus basse, 4 la classe de risque la plus élevée. Quels que soient les supports choisis, la perte maximale possible ne pourrait pas dépasser l'investissement initial.

Le niveau de risque et le rendement de ce contrat varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes choisies :

- Pour le support en euros, le rendement des sommes investies nettes de frais sur versement, dépend du taux attribué par Predica au 31 décembre déduction faite des frais de gestion, du coût de la garantie complémentaire en cas de décès et des prélèvements sociaux.
- Pour les supports en unités de compte, leur valeur, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Predica n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Nous vous invitons à consulter le site <https://www.predica.com/priips/lcl> pour des informations plus détaillées sur les risques spécifiques des supports que nous proposons dans ce contrat afin de comparer leurs risques et perspectives de rendement respectifs.

La législation fiscale de l'Etat de résidence de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées.

SCÉNARIO DE PERFORMANCE : GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS

INVESTISSEMENT DE 10 000 €			
Scénarios		1 an	8 ans (Période de détention recommandée)
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000€	10 000€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en cas de moins-value de votre investissement, en supposant que vous investissiez 10 000 € net de coûts d'entrée.

QUE SE PASSE-T-IL SI PREDICA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si nous ne sommes pas capables de payer ce que nous vous devons, vous êtes couverts par un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La garantie procurée par ce fonds est limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'assurance et de capitalisation d'un même assuré à 70 000 € pour toute garantie en capital et 90 000 € pour des rentes d'assurance-vie, d'incapacité ou d'invalidité.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les chiffres présentés sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Ils varient en fonction des supports choisis. Les frais propres au contrat d'assurance-vie figurent dans la notice d'information du contrat. Chaque support fait l'objet d'informations spécifiques accessibles sur le site <https://www.predica.com/priips/lcl>. Les chiffres indiqués dans les documents d'informations spécifiques des supports comprennent les coûts du support lui-même mais ne comportent pas les frais du contrat qui s'ajoutent aux coûts du support lui-même et viennent impacter sa performance.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- 10 000 € sont investis

INVESTISSEMENT DE 10 000 €		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin des 8 ans
Coûts totaux	516,66€ - 680,29€	1 129,01€ - 3 665,14€
Incidence des coûts annuels (*)	5,17% - 6,80%	1,46% - 3,11%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit 7.34 % de avant déduction des coûts et de 4.23 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Pourcentage du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	De 0,51 % à 0,55 %
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	De 0,95 % à 2,48 %
Coûts de transaction	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	De 0,00 % à 0,23 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	De 0,00 % à 0,00 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS

La période de détention recommandée est de 8 ans. Cependant cette période peut être significativement plus longue, si vous choisissez des supports dont la durée est plus longue.

Vous disposez d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion pour y renoncer.

Le contrat est conçu pour un investissement de long terme ; vous devez vous préparer à rester investi pendant au moins 8 ans. Un rachat partiel ou total de votre adhésion est possible avant 8 ans, sous réserve de l'acceptation du bénéficiaire dans les conditions prévues par la loi. En recourant à cette faculté de rachat, vous vous exposez à des conséquences fiscales et à d'éventuelles pertes selon les supports choisis.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute précision ou pour toute réclamation concernant votre adhésion, nous vous remercions de vous adresser en priorité à votre conseiller. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, vous pourrez adresser votre dossier à : Predica - Service Clients - 75724 Paris Cedex 15. En cas de réclamation et si la réponse écrite apportée par Predica ne semble pas satisfaisante, vous pourrez recourir gratuitement à une procédure de médiation en vous adressant au Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site internet : <https://www.mediation-assurance.org>. Toutefois cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée.

Les conditions de recours à la Médiation de l'Assurance sont disponibles sur le site : <https://www.mediation-assurance.org> ou sur demande faite au Médiateur. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Nous publions régulièrement des informations sur ce contrat et ses supports ; vous pouvez les trouver sur notre site <https://www.predica.com/priips/lcl>.

De plus, en application des dispositions du Code des assurances :

- La notice d'information détaillant l'ensemble des garanties et supports proposés par le contrat, ainsi que les documents d'information des supports que vous sélectionnez, vous seront communiqués préalablement à votre adhésion au contrat.
- Chaque année, vous recevrez un relevé d'information sur votre contrat d'assurance.

LIONVIE ATOUT PEP par transfert est un contrat assuré par Predica, filiale d'assurance-vie de Crédit Agricole Assurance et distribué par LCL.

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.